

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 août 2023 à 20 heures 00 minutes
à la mairie de Fréméréville
Quorum : 7

Présents : M. CARRE Pierre, M. CIOLLI Stéphane, M. ESSELIN Pol, M. JEANNIN Michel, M. LACORDE Vincent, Mme ROBERT Sophie, Mme TILLY Joëlle

Procuration(s) :

Absent(s) :

M. BOURCIER Claude, M. BOURCIER Alexis, M. DEVOT Julien

Excusé(s) : M. REGE Dorian

Secrétaire de séance : Mme TILLY Joëlle

Président de séance : M. LACORDE Vincent

20230828 01 - Approbation du Pv de la séance précédente

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et arrête le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2023 publié sur notre site internet le 28 août 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230828 02 - Convention pour une étude d'autoconsommation collective photovoltaïque

Le maire présente la convention avec la Codecom concernant le projet d'étude d'autoconsommation qu'elle mène.

Dans un contexte d'incertitude et d'inflation du coût des énergies, la Communauté de Communes a engagé une réflexion sur ses équipements de chauffage et la consommation d'énergie de ses bâtiments.

Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, il est mené également une réflexion sur la production d'énergies renouvelables. La Codecom souhaite engager une étude sur le déploiement de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments.

Le scénario retenu est celui de l'étude de valorisation de l'électricité produite par autoconsommation collective. Une ou plusieurs installations de production desservent tous les consommateurs intégrés à l'opération. Ce scénario destiné aux maîtres d'ouvrage publics peut s'étendre à un périmètre de 20km. La Codecom a retenu quatre sites d'étude, partout où elle possède un bâtiment.

L'autoconsommation collective permet d'étendre à d'autres consommateurs la consommation et la production d'électricité, c'est pour cette raison que la Codecom a proposé à ses communes membres d'intégrer l'étude. Leurs bâtiments seront étudiés pour l'implantation de panneaux et à l'étude de consommation.

La Codecom a confié la mission à la société Consult Energie pour un montant de 27 400€HT, soit 32 880€ TTC

L'étude comprend 4 phases :

- Une réunion de lancement de projet
- La Collecte des informations
- L'analyse technique des consommations, le dimensionnement des installations possibles pour obtenir un scénario technico-économique de valorisation optimum de l'électricité produite
- Validation du scénario retenu et présentation du rapport définitif de l'étude.

La Communauté de communes prend à sa charge la coordination administrative de l'intégralité de l'opération, ainsi que le dossier de demande de subvention auprès de Climaxion.

Les communes s'engagent à transmettre l'intégralité des documents nécessaires à la réalisation de l'étude ; données de consommation, factures, plans des bâtiments...

Les Communes s'engagent à verser à la Codecomle résiduel d'autofinancement les concernant.

La Communauté de communes assure la demande de subvention auprès de Climaxion (70%) et assure le paiement des factures de l'étude.

La Codecomfacturera aux communes la part d'autofinancement leur revenant calculée de la façon suivante :
Dépenses totales – subventions = résiduel réparti au prorata du nombre de point d'acheminements étudiés.

Soit pour Fréméreville : 82,04 € pour 1 pdl.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention avec la CodecomCôtes-de-Meuse-Woëvre et autorise le paiement de la participation de la commune à cette étude.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

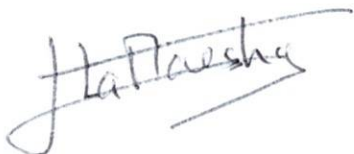
20230828_03 - Modification membres commission recensement des chemins

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier les membres de la commission de recensement des chemins comme suit :

Pierre CARRE, Pol ESSELIN, Joëlle TILLY, Alexis BOURCIER et Julien DEVOT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Fait à FREMERVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Le Maire,

